

Aujourd'hui, mardi deux juillet deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, à la salle des fêtes de Sousceyrac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. Francis LABORIE, Maire.

Étaient présents : BENNET Nadine - BOY Fernand - CAPMAU Jean-Claude - CHASTANET Marie-Laure - COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - COUDERC Nicole - FAGES Pierre - LABORIE Francis - LACAM André - LAFAGE Gérard - LANDES Daniel - LAVERGNE Jean-Jacques - LAVERGNE Michel - LEGROS Patrick - LHERM Maurice - LHERM Yves - MONTBERTRAND Michel - PIOTTE Marcel - POUARD Sylvie - RODRIGUES Arlette - ROISIN Patrick - ROUGIÉ Marie-Noëlle - ROUSSILHES André - SALACROUP Suzanne - SOULHOL Christian - THEIL Carole - VISTOUR Didier.

Étaient absents excusés : ARNAL Francis - ASFAUX Guy - BOY Claudie - LANDAS Jean-Yves - LAPORTE Marie-Thérèse - LAPORTE Nathalie - ROUAULT Marie-Rose.

Étaient absents représentés :

BOUCHARA Michel (représenté par CAPMAU Jean-Claude)
CAVALIER Sylvie (représentée par POUARD Sylvie)
GLORIEUX Philippe (représenté par SOULHIOL Christian)
HENNEBICQ Didier (représenté par LAFAGE Gérard)

Étaient absents : ASFAUX Michel - BOISSIÈRE Kévin - CALHIOL Marie-Laurence - DAVAL Laurent - FOUILLAC Michel - GOUZOU Pascal - ISSERTES Noémie - LARRIBE Christophe - SALGUES Gérard.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h47.

Présents : 27	Excusés : 7	Absents : 9	Procurations : 4
----------------------	--------------------	--------------------	-------------------------

Secrétaire de séance : POUARD Sylvie

ORDRE DU JOUR :

1. Attribution des marchés de travaux pour la construction de la Maison de Santé et de l'aménagement de logements communaux.

1° ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS COMMUNAUX :

Approuvée à l'unanimité pour les quatre logements communaux à hauteur de 202 962,59 € HT et pour la moitié des parties communes avec les locaux professionnels s'élevant à 197 738,65 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Les délibérations du conseil municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la Mairie.

A Sousceyrac-en-Quercy, le 04 juillet 2019

Le Maire

Francis LABORIE

